

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Bordeaux Métropole, Numéro national d'identification : 24330031600011, Esplanade Charles de Gaulle, 33045, BORDEAUX, F, Téléphone : (+33) 5 56 99 84 84, Courriel : dacp@bordeaux-metropole.fr, Code NUTS : FRI12

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.bordeaux-metropole.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à

l'adresse : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : par voie électronique à

l'adresse : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr> ; à l'adresse suivante : marchespublics.bordeaux-metropole.fr (si remise par voie électronique). Si dépôt par pli recommandé avec avis de réception : Bordeaux Métropole - Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux, Direction Achat et Commande publique - Mission Concessions, Courriel : concessions-dsp@bordeaux-metropole.fr, Code NUTS : FRI12, Adresse internet : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé :** Contrat de concession mixte portant délégation de service public du réseau de chaleur Métropole Sud et conception-réalisation de centrales de production – Relance

Numéro de référence : 2023dsp02m

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 50721000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) **Description succincte :** La consultation a pour objet de confier à un Concessionnaire, dans le cadre d'un contrat de concession mixte, la conception, la réalisation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du Réseau de chaleur public Métropole Sud ainsi que son financement, à l'exception du financement de la partie relevant du marché de conception-réalisation (Cr). Le recours au marché de Cr pour une partie des équipements se justifie par des engagements contractuels portant sur les performances énergétiques rendant nécessaire l'association du constructeur aux études de l'ouvrage. La part de l'enveloppe prévisionnelle, affectée à la partie « marché de conception-réalisation » du contrat par l'Autorité concédante en tant que maître d'ouvrage, est d'un montant de 30 000 000 euros HT, valeur octobre 2023, dont le coût pour la part travaux a été estimé à 26 600 000 euros HT. Le périmètre du Réseau de chaleur concerne : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan, Villenave d'Ornon, Bègles et Mérignac.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 500 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Chauffage (exploitation, entretien), Chauffage (travaux), Délégation de service public, Géothermie, Réseaux divers

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 09323000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45232140

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45251250

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRI12

Lieu principal d'exécution : Bordeaux (33000), Talence (33400), Pessac (33600), Gradignan (33170), Villenave d'Ornon (33140), Bègles (33130) et Mérignac (33700).

II.2.4) Description des prestations : La consultation a pour objet de confier à un Concessionnaire, dans le cadre d'un contrat de concession mixte, la conception, la réalisation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du Réseau de chaleur public Métropole Sud ainsi que son financement, à l'exception du financement de la partie relevant du marché de conception-réalisation (Cr). Le recours au marché de Cr pour une partie des équipements se justifie par des engagements contractuels portant sur les performances énergétiques rendant nécessaire l'association du constructeur aux études de l'ouvrage. La part de l'enveloppe prévisionnelle, affectée à la partie « marché de conception-réalisation » du contrat par l'Autorité concédante en tant que maître d'ouvrage, est d'un montant de 30 000 000 euros HT, valeur octobre 2023, dont le coût pour la part travaux a été estimé à 26 600 000 euros HT. Le périmètre du Réseau de chaleur concerne : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan, Villenave d'Ornon, Bègles et Mérignac.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

1. Qualité technique, environnementale et architecturale : 40 %
2. Qualité de l'économie du service délégué : 30 %
3. Niveau de gestion des risques et des engagements juridiques : 20 %
4. Qualité et transparence du service rendu aux usagers et impact sociétal : 10 %

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 500 000 000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 360

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui

Identification du projet : Identification du projet : Feder - Programme opérationnel 2020-2027 et Programme Horizon 2020

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Chauffage (exploitation, entretien), Chauffage (travaux), Délégation de service public, Géothermie, Réseaux divers

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Les conditions de participation sont précisées dans le Règlement de la consultation, qui est à retirer gratuitement par les candidats sur le profil acheteur : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les conditions de participation sont précisées dans le Règlement de la consultation, qui est à retirer gratuitement par les candidats sur le profil acheteur : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les conditions de participation sont précisées dans le Règlement de la consultation, qui est à retirer gratuitement par les candidats sur le profil acheteur : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr>
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Les compétences minimales de participation sont précisées dans le Règlement de la consultation (article III.11) figurant dans le dossier de consultation des entreprises.

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Le contrat est un contrat de concession mixte en ce qu'il répond à des besoins d'autorités concédantes et d'acheteurs. Il porte sur un marché de conception et de réalisation des chaufferies biomasse et des chaufferies gaz, y compris l'adduction des réseaux d'utilités associés, équipements financés par Bordeaux Métropole. La partie concessive concerne les autres travaux dit de premier établissement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du Réseau de chaleur Métropole Sud. Les candidats devront proposer, à travers leur offre, un programme d'actions conforme au schéma pour promouvoir les achats publics socialement et écologiquement responsables de Bordeaux Métropole (Spaser ; actions en faveur de l'insertion sociale par l'emploi, actions contribuant à la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité hommes/femmes, actions en matière environnementale et accès aux Pme/Tpe et artisans).

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 15 février 2024 – 12h00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable.

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr> - La présente procédure est la relance de la consultation référencée 23dsp001bm (BOAMP annonce n°23-50955) déclarée sans suite pour motif d'intérêt général et est passée selon une procédure de concession négociée ouverte. Il s'agit d'un contrat de concession mixte au sens de l'article L.1322-2 et L.3000-2 du Code de la commande publique (Ccp) et soumis aux dispositions de la troisième partie du CCP et aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Les informations relatives à la description des prestations sont consultables dans le dossier de consultation des entreprises (Dce) qui est à retirer gratuitement par les candidats sur le profil acheteur <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr> (Référence : 2023dsp02m). Par ailleurs, les annexes au projet de service sont à télécharger à l'adresse URL suivante : <https://bxmet.ro/DCE-DACPRCUMETSUDRELANCE> selon les modalités figurant à l'article III-1 du règlement de la consultation (Rc). Des visites facultatives des emprises foncières dédiées au projet sont organisées sur le période du 11 au 22 janvier 2024 dans les conditions précisées à l'article III.6 du RC. Les candidats ont l'obligation de prendre connaissance du DCE pour présenter de façon concomitante dans un pli scellé leur candidature et leur offre dans des dossiers distincts eux-mêmes scellés. Les candidatures et les offres sont transmises par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité. Les candidats sont libres du choix du mode de remise des plis : par voie postale sous format papier ou par voie électronique (à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr> dans les conditions indiquées à l'article VIII.3 du règlement de la consultation). La remise en main propre est possible à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole - direction Achat et Commande Publique, à l'attention de la Mission Concessions - immeuble Tour 2000 - accès par le 1, rue Henri Labit - 5ème étage - porte 503 - 33000 Bordeaux - accueil du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 16 heures - fermeture jours fériés. L'adresse pour l'envoi postal est : Bordeaux Métropole - direction Achat et Commande Publique - à l'attention de la Mission Concessions - esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux Cedex. Quel que soit le mode de transmission choisi, le dernier

pli envoyé par le même candidat annulera et remplacera le pli précédent. Les modalités de présentation des plis sont précisées dans le RC. Les échanges entre Bordeaux Métropole et les candidats se feront via le profil acheteur. Le DCE comprend les informations complémentaires au présent avis, relatives aux conditions de participation et de sélection des candidatures et des offres. Les variantes ne sont pas admises. Une indemnité sera versée aux soumissionnaires non retenus dans les conditions fixées au RC. L'attributaire devra constituer une société dédiée dont il sera actionnaire et ayant pour objet unique l'exécution du contrat de concession mixte objet de la présente consultation selon les modalités et dans les conditions qui sont précisées dans le contrat. Le contrat prévoit la constitution d'une garantie à première demande. La présente consultation comporte des critères sociaux et environnementaux. Le contrat prend effet à sa notification au Concessionnaire par l'autorité concédante et a une durée de trente (30) ans à compter de sa date de notification. Dépôt par porteur : Immeuble Tour 2000 - accès par le 1 rue Henri Labit à Bordeaux (33000) - 5ème étage - bureau 503 (pour une remise en main propre).

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux, 9 Rue Tastet, 33063 Bordeaux, F, Téléphone : (+33) 5 56 99 38 00, Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr, Fax : (+33) 5 56 24 39 03

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

21 décembre 2023

Éléments de facturation :

Numéro du service exécutant : **FACTURES PUBLIQUES**

Numéro d'engagement juridique : **2023DSP02M**

Classe de profil : Groupement de collectivités

Siret : 24330031600011

Libellé de la facture : Bordeaux Métropole dacp@bordeaux-metropole.fr Esplanade Charles De Gaulle, F-33000 Bordeaux.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 15 février 2024

Objet de l'avis : Contrat de concession mixte portant délégation de service public du réseau de chaleur Métropole Sud et conception-réalisation de centrales de production - Relance

Nom de l'organisme : Bordeaux Métropole

Critères sociaux ou environnementaux : Sociaux , Environnementaux 